



## DETECTEUR DE FUMÉE



Détecteur de fumée photoélectrique autonome avec batterie 9 V incluse et bouton de test pour vérifier le bon fonctionnement de l'appareil.

En Suisse, seuls les détecteurs de fumée certifiés selon la norme DIN EN 14604 sont autorisés sur le marché. Assurez-vous que l'appareil porte la mention « EN 14604 ». Le détecteur de fumée doit avoir au moins un bouton de test pour le test manuel de l'alarme, un indicateur visuel de contrôle (lumière clignotante) et un signal sonore indiquant si la pile doit être remplacée.

**5** ans de garantie

CE  **EN 14604**

